



Ville de
NOUMÉA

Direction de l'urbanisme
Service de la gestion des actes d'urbanisme
 Immeuble Ferry – 29, rue Jules-Ferry
 B.P. K1 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie
 Tél : (687) 27 07 16 – sgau@ville-noumea.nc

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCLARATION PRÉALABLE

N° : Date :

La présente déclaration doit être déposée au service de la gestion des actes d'urbanisme ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception **DÈS L'OUVERTURE DE CHANTIER.**

Je soussigné(e)
 demeurant au
 titulaire de l'autorisation mentionnée ci-dessus relative à la construction de

à exécuter à (adresse du terrain).....

déclare l'ouverture du chantier correspondant à la date du

Si le projet fait l'objet de plusieurs tranches, précisez si l'ouverture de chantier concerne :

La totalité des travaux Une tranche des travaux (précisez le numéro de la tranche concernée) :

Fait à le

Signature du bénéficiaire

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

La présente déclaration a été reçue à la Ville de Nouméa

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TRAVAUX

Nom de l'entrepreneur :

Adresse :

Boîte postale : Code postal :

Durée prévue des travaux :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le traitement de vos données s'effectue conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD) (règlement n°679/2016) et à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'aux référentiels édictés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le/la délégué(e) : Hôtel de ville : 16 rue du Général-Mangin – B.P. K1 – 98849 Nouméa CEDEX - Nouvelle-Calédonie. dpd@ville-noumea.nc. Pour plus d'information, <https://www.noumea.nc/protection-des-donnees>.